



« Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires : le SERCE multiplie les initiatives ».

 À lire en page 4



pages
2 - 3

ACTUALITÉ

- Décret tertiaire : 4 vidéos pour tout comprendre sur la nouvelle réglementation

Zoom sur...

- Un kit pour promouvoir les métiers de la profession

page
4

ÉNERGIE & CLIMAT

- Deux conférences pour informer les maîtres d'ouvrage sur leurs nouvelles obligations
- Décret BACS : vers un rôle accru des systèmes de GTB

page
5

RÉSEAUX & ENVIRONNEMENT

- « Caténaires » : Le SERCE et SNCF Réseau en mode collaboratif
- Une vidéo pour inciter à agir davantage en faveur de l'environnement

page
6

PRÉVENTION & SÉCURITÉ

- Le SERCE et l'OPPBTP : une collaboration renforcée

page
7

FORMATION

- CQP du SERCE : en 2019, plus de 500 nouveaux certifiés
- Le CREPI, vous connaissez ?

page
8

EN BREF

- Publications
- Nominations
- Agenda

ENSEMBLE, AVEC VOUS

La crise du Covid-19 est un bouleversement dans notre vie quotidienne tant personnellement qu'à titre professionnel.

Les conditions d'exercices extrêmement dégradées de nos activités, leur arrêt pour certaines et les conditions futures de la reprise génèrent une inquiétude justifiée.

Les valeurs humaines et le sens des responsabilités ont toujours relié nos adhérents. La santé et la sécurité de tous sont une priorité pour les chefs d'entreprises et leurs équipes.



Guy LACROIX
Président du SERCE

Aujourd'hui, seul le respect le plus strict des mesures de protection et la mobilisation responsable des maîtres d'ouvrages peuvent permettre d'accélérer, dès que possible, la reprise des chantiers !

Nous savons que ce contexte difficile aura, sans nul doute, des répercussions sur le plan économique. Mais nous devons ensemble, faire confiance au sens des responsabilités, aux capacités d'adaptation et d'innovation de nos entreprises et de leurs équipes qui se mobilisent avec courage face à l'adversité.

Le SERCE s'est mobilisé dès l'annonce de la mise en confinement, en assurant la permanence de sa mission d'information et d'accompagnement.

En relation avec les membres de notre Conseil d'administration, avec nos représentants régionaux et les membres des commissions, nous avons créé du lien avec les grands donneurs d'ordres, avec les organisations professionnelles et les instances en charge de dialoguer avec les pouvoirs publics. Ceci, afin de faire remonter au mieux vos préoccupations et vos difficultés, afin surtout de répondre rapidement à vos questions.

Toute l'équipe du SERCE reste à votre écoute grâce aux moyens de communications dématérialisés : E-mail (voir en page 8), audio et visio-conférences...

Nous vous remercions de votre confiance !!

Partageons toutes nos énergies positives et faisons ensemble que cette situation si difficile nous rapproche et nous motive pour engager une transition durable en pleine responsabilité.



ACTUALITÉS

DÉCRET TERTIAIRE : 4 VIDÉOS POUR TOUT COMPRENDRE

Le décret encadrant la rénovation énergétique du parc immobilier tertiaire, public et privé est entré en vigueur le 1^{er} octobre dernier. Trois projets d'arrêtés devraient prochainement préciser certaines dispositions, notamment en ce qui concerne les niveaux de consommation de référence à atteindre pour chaque catégorie de bâtiments du secteur tertiaire.

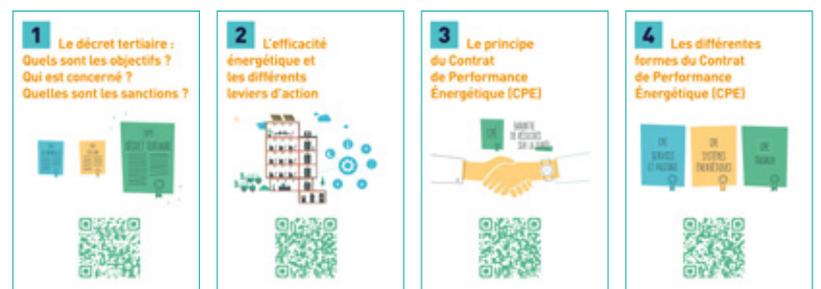
Pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, le SERCE a réalisé une série de vidéos à destination des maîtres d'ouvrage qui vont devoir programmer la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Elles présentent les grands enjeux du décret tertiaire et les leviers d'action de l'efficacité énergétique pour respecter les objectifs. Elles évoquent l'éventail de

solutions que peuvent apporter les entreprises du SERCE, pour agir sur les équipements et les systèmes afin de réduire les consommations d'énergie dans la durée.

Deux vidéos rappellent également les différentes caractéristiques du **Contrat de Performance Énergétique (CPE)** qui peut être un contrat particulièrement bien adapté à certains patrimoines immobiliers.

 **POUR VISIONNER LES VIDÉOS :**
http://bit.ly/YouTube_SERCE_EE



PORTAIT D'UN « ENERGY MANAGER »



Valentin ANTONY

Responsable Projets Efficacité Énergétique
au sein d' Eiffage Énergie Systèmes Nouvelle-Aquitaine

Une première formation en BTS génie climatique (fluides Énergie Environnement) suivie d'un cursus Ingénieur au sein de l'école Polytech'Nantes (filiale maîtrise des énergies) m'ont permis d'acquérir une double compétence en génie électrique et thermique. Dès la sortie de mes études, j'ai pu constater que mon profil était recherché par les entreprises et j'ai trouvé un emploi très rapidement.

Depuis 5 ans, j'exerce le métier de Responsable de projet Efficacité énergétique (Energy Manager). Ma mission consiste à « définir pour mes clients le juste besoin énergétique au meilleur prix ». J'apprécie particulièrement la polyvalence de mes missions : identifier des gisements d'économie d'énergie, concevoir des installations moins énergivores, réaliser des optimisations énergétiques avec les différentes entités de mon entreprise dans le but de réduire les consommations de nos clients et améliorer leur bilan environnemental. Je suis amené également à élaborer et développer de

nouvelles offres techniques innovantes qui peuvent intégrer un engagement contractuel en termes de résultats sur les économies d'énergie (Contrats de Performance Énergétique - CPE). J'interviens aussi sur la digitalisation de nos solutions, grâce au monitoring énergétique. Mon rôle transversal me permet de fédérer les différentes entités de l'entreprise dans le cadre de projets clés en main, macro-lots voire tous corps d'état. Je m'intéresse aussi au volet financement et j'intègre l'ensemble des dispositifs de subvention (CEE, fond chaleur, Appel à Projet...) et tiers financement. Enfin, je veille à associer les énergies renouvelables à nos offres, dans une démarche globale d'optimisation énergétique.

Energy Manager est un métier d'avenir, porteur de sens et particulièrement riche. Nous sommes en quelque sorte les chefs d'orchestre des projets d'amélioration des performances énergétiques.

Notre carrière est évolutive si l'on fait preuve de curiosité technique et technologique et d'implication dans notre secteur d'activité.

Le 16 JUIN 2020*, le SERCE organise :

son ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

10h30 – 12h30 (réservée aux adhérents)

suivie d'une CONFÉRENCE

Transitions et Raison d'être : quel sens donner à la transformation des modèles ?

17h – 18h30 (accueil à 16h30)

 **VOUS POURREZ PROCHAINEMENT TÉLÉCHARGER LE PROGRAMME :**
www.serce.fr > rubrique : Événements

*Date initialement prévue, sous réserve d'un report à une date ultérieure en fonction des modalités de déconfinement définies par les pouvoirs publics

SAVE
THE
DATE

ZOOM SUR...



LE SITE « METIERS-ELECTRICITE.COM »

LE SITE WEB

Le site web consacré aux métiers des entreprises de la transition énergétique et numérique s'est enrichi

et propose **26 fiches métiers** téléchargeables et **trois nouvelles vidéos** de témoignages.



Fiches métiers



L'ANNUAIRE

L'annuaire des établissements de formation s'étoffe progressivement. Les CFA, lycées, IUT, écoles d'ingénieurs peuvent se référencer gratuitement et indiquer les diplômes qu'ils proposent, du CAP au diplôme d'ingénieur. Pratique, le moteur multicritères permet aux jeunes d'identifier les établissements à proximité de chez eux où poursuivre leur formation.



POUR RÉFÉRENCER UN CENTRE DE FORMATION ET SES DIPLOMES
www.metiers-electricite.com > inscription



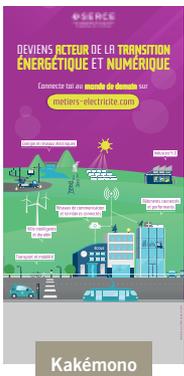
Annuaire

UN KIT DE COMMUNICATION

Pour promouvoir cette plateforme d'information auprès des établissements et de ses adhérents, le SERCE met à leur disposition un kit de communication comprenant affiche, flyer, kakemono, bannières web et visuels pour les réseaux sociaux. Plus de **6 000 flyers**, et près de **450 affiches** ont été diffusés en début d'année auprès des collèges et lycées ainsi qu'aux FRTP qui en ont fait la demande.



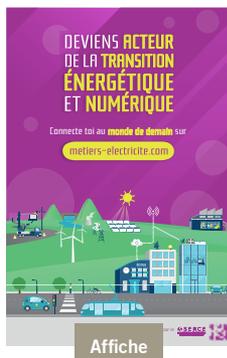
POUR COMMANDER AFFICHE ET FLYER / TÉLÉCHARGER UNE BANNIÈRE
www.metiers-electricite.com > Ressources > KIT de communication



Kakemono



Flyer



Affiche

LE SERCE ET L'AVERE-FRANCE RECONDUISENT LEUR PARTENARIAT

Le SERCE a renouvelé la convention de partenariat avec l'AVERE-France, afin d'accompagner le développement de l'électromobilité, notamment à travers le déploiement d'un réseau de bornes de recharge fiable et sécurisé.

Ce partenariat a d'autant plus de sens que les domaines du bâtiment, de l'énergie et de la mobilité convergent inexorablement du fait de la transition énergétique, vers un modèle énergétique électrique et décentralisé. A ce titre le SERCE participe au groupe de travail « Smart Grid et Stockage » de l'AVERE-France sur les questions liées à la recharge intelligente, afin de peser dans les discussions sur les décrets d'application de la

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui seront pris dans les mois prochains.

Des projets de guides co-rédigés par le SERCE et l'AVERE sont à l'étude, notamment en ce qui concerne la qualité de service ou encore l'association infrastructures de recharge et autoconsommation dans les bâtiments tertiaires.



Guy LACROIX, Président du SERCE et Joseph BERETTA, Président de l'AVERE-France ont signé la convention de partenariat

RENCONTRE SERCE/FNCCR

La Commission « Réseaux de distribution HTA-BT » a reçu le 11 février **Pascal SOKOLOFF, Directeur général de la FNCCR** et **Charles-Antoine GAUTIER, Directeur adjoint**. Cette rencontre avec les adhérents du SERCE a permis d'échanger sur les nombreux dossiers d'actualité de la FNCCR portée par une activité législative importante au cours de l'année 2019. L'évolution des concessions avec Enedis, les relations avec les métropoles, le financement de l'électrification rurale... de nombreux sujets ont été évoqués car porteurs d'activité pour les entreprises implantées localement et fortement contributrices au maintien de l'emploi en milieu rural. Ces échanges, qui devraient s'instaurer deux fois par an, sont également l'occasion de donner des retours de terrain sur les chantiers réalisés pour les syndicats départementaux d'énergie et de mieux faire connaître le quotidien du travail des entreprises du SERCE.

DÉCRET TERTIAIRE : DEUX CONFÉRENCES POUR INFORMER LES MAÎTRES D'OUVRAGE SUR LEURS NOUVELLES OBLIGATIONS

Le décret encadrant la rénovation énergétique du parc immobilier tertiaire, public et privé est entré en vigueur le 1^{er} octobre dernier. Trois projets d'arrêtés devraient prochainement préciser certaines dispositions, notamment en ce qui concerne les niveaux de consommation de référence à atteindre pour chaque catégorie de bâtiments du secteur tertiaire.

En attendant, le SERCE multiplie les occasions de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à leurs nouvelles obligations :

AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, le SERCE a organisé une conférence intitulée « **Comment faire face à vos obligations réglementaires en matière de réduction de la consommation énergétique de vos bâtiments ?** ». **Marc Lereau, Chef de projet Maîtrise de l'énergie et réglementation thermique des bâtiments existants** au sein du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, est intervenu pour présenter le décret. Devant de nombreux participants, **trois entreprises** du SERCE sont venues témoigner à l'aide de cas concrets que l'atteinte de l'objectif de -40% en 2030 est parfaitement atteignable.

LE COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE INTERNET DU SERCE : www.serce.fr > rubrique : Événements

DANS LE CADRE DU GRAND CIRCUIT « ÉNERGISER LE BÂTIMENT »

Le SERCE s'est associé à Deveko dans le cadre de 4 conférences organisées chaque trimestre sur le thème de la Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires. Chaque conférence d'une demi-journée (8h30 – 12h30), permettra d'aborder le sujet selon un angle particulier.

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, la première conférence s'est déroulée le 18 mars sous la forme d'un webinaire. Elle a réuni près de 90 participants.



SERCE CONFÉRENCE
Les entreprises de la transition énergétique et numérique

salon des maires
20 NOVEMBRE 2019

« DÉCRET TERTIAIRE » : comment faire face à vos obligations réglementaires en matière de réduction de la consommation énergétique de vos bâtiments ?

La consommation énergétique des bâtiments représente 70% de la consommation d'énergie d'une commune.

ACCUEIL
Présentation des intervenants
Anne VALACHS, Directrice Générale du SERCE

PRÉSENTATION DU « DÉCRET TERTIAIRE »
Présentation de la nouvelle réglementation
Marc LEREAU, Chef de projet Maîtrise de l'énergie et réglementation thermique des bâtiments existants - Bureau technique Réglementation technique de la construction / DSAU-1-DHAP

RETOURS D'EXPÉRIENCES
Rénovation globale d'un groupe scolaire à Annecy (74)
Martin SILVENTE, Responsable Efficacité Énergétique chez VVICI Facilities

Des réalisations de collectivités attestent que des gains importants d'économies d'énergie sont en grande partie accessibles, avec des coûts d'investissement limités.

Réprésenté par
Antoine VALLET, Chargé de mission Bâtiment et Efficacité Énergétique du SERCE

Pilotage et régulation des chaufferies du parc de la ville de Paris (75)
Cécile LUCAS, Directrice Département Travail de Proximité et Spécialités chez Effigo Energy Systems - Clévia Île-de-France

CONFÉRENCES « Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, en Île-de-France » :

18 mars Réglementation, audits énergétiques et financements (CPE, formes contractuelles...)

10 juin Énergie et réseaux (IRVE, autoconsommation, stockage...)

16 septembre Solutions et actions (enveloppe et CVC)

25 novembre Solutions et actions / Consommation d'énergie, pilotage et systèmes

SAVE THE DATE

PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE : www.grand-circuit.com

DÉCRET « BACS* » : QU'EST-CE QUE ?

Le SERCE a participé à la rédaction du décret sur les systèmes d'automatisation et de contrôle du bâtiment, pris en application de la Directive européenne sur la Performance Énergétique des Bâtiments (DPEB).

Ce décret rend obligatoire à l'horizon 2025, l'installation de « BACS » dans les bâtiments non résidentiels dont les installations assurant le chauffage ou la climatisation (ou une quelconque combinaison de ces 2 postes avec la ventilation) ont une puissance cumulée qui dépasse 290 kW.

Une entreprise adhérente est intervenue au nom du SERCE lors de la réunion de présentation du décret en décembre dernier. Son expertise a permis d'illustrer les gisements d'économie d'énergie attendus tout en partageant son retour d'expérience sur le déploiement de ces technologies dans les bâtiments non résidentiels.

facilement prendre des décisions d'investissement en faveur de la rénovation énergétique et de l'optimisation en fonction de l'usage de leurs bâtiments.

Le décret BACS est une évolution de la Gestion Technique du Bâtiment (GTB) dans la mesure où il permet une collecte et une gestion beaucoup plus fine et plus large des données du bâtiment dans sa globalité. A titre indicatif, la RT 2012 permettait de relever, par comptage, environ 5 à 10 % des données du bâtiment. Avec ce décret, ce sont 50 % des données qui sont désormais intégrables. L'élargissement de l'accès aux données (consommations, entrées/sorties, occupation,

usages...) permet incontestablement une amélioration substantielle de la maîtrise énergétique du bâtiment.

À l'appui de ce texte, les entreprises du SERCE disposent désormais d'arguments commerciaux et techniques encadrés, ce qui renforce leur statut d'expert. De quoi valoriser leurs compétences en matière de conseil, d'accompagnement et de suivi des maîtres d'ouvrage dans leurs démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

*BACS : Building Automation & Control Systems (BACS)



Sylvain MASSIN

Chargé d'affaires
chez CEGELEC 3S

En qualité d'intégrateurs multi techniques, les entreprises du SERCE sont capables de proposer des solutions adaptées et innovantes en réponse aux nouveaux enjeux d'efficacité énergétique des bâtiments non résidentiels. Grâce au décret BACS, elles vont pouvoir asseoir encore davantage leurs compétences dans ce domaine. Ce nouveau cadre réglementaire offre en effet aux entreprises des perspectives d'aide à l'exploitation plus étendues, plus globales et concrètes, permettant de développer des outils d'aide à la décision pour les clients. Ces derniers pourront ainsi plus



RÉSEAUX & ENVIRONNEMENT



FILIÈRE CATÉNAIRES : LE SERCE ET SNCF RÉSEAU EN MODE COLLABORATIF

La mise en œuvre du plan stratégique de SNCF Réseau se traduit par une forte activité sur le marché de la pose et de la maintenance des caténaires, en France et en Île-de-France où le Grand Paris va nécessiter un renforcement de moyens.

Optimisation des procédures, amélioration de la qualité des interventions, meilleure prise en compte de la prévention, attractivité de la profession... les pistes d'amélioration identifiées par les membres de la Commission « Caténaires » les ont conduits à propo-

ser à SNCF Réseau de créer un comité de suivi de la filière « Caténaires ». Une initiative appréciée que SNCF Réseau a valorisé, avec le Président de la Commission « Caténaires » du SERCE à l'occasion des ateliers de la réussite organisés fin janvier.

les chantiers, définir les marges de progrès et avancer sur des plans d'actions concrets.

Le périmètre du comité touche à tous les travaux caténaires notamment les études, l'approvisionnement, la mise en œuvre des travaux, les travaux eux-mêmes, la maintenance, les normes internes, les engins...

La transparence et la sincérité des échanges entre SNCF Réseau et le SERCE forment un socle fort de nos accords. Elles permettent d'examiner tous les sujets,

de les comprendre, pour prendre des décisions qui permettent à la profession d'assurer un travail plus efficace et en adéquation avec les attentes de SNCF Réseau.

La dynamique est enclenchée, présence et volonté d'avancer ensemble sont tangibles et génèrent d'ores et déjà des attentes de part et d'autre. Le challenge consiste désormais à transformer ce travail de fond en applications concrètes et satisfaisantes pour les deux parties.



Laurent LABUSSIÈRE

Président de la Commission « Caténaires » du SERCE

La création de ce nouveau comité concrétise la volonté commune des entreprises du SERCE et de SNCF Réseau de mettre en place une démarche

partenariale plus structurée et régulière. Constituer ce comité est né d'une volonté commune d'améliorer le niveau des prestations délivrées par les entreprises et celle des adhérents « Caténaires » du SERCE de mettre en place des réunions régulières de partage avec SNCF Réseau pour analyser les difficultés rencontrées sur



Philippe ACHOUR

Responsable du Développement de l'externalisation DG IDF / SNCF Réseau

La mise en place de ce comité fait suite à de nombreux échanges avec le SERCE mettant en évidence l'évolution continue des chantiers, des

nouveaux besoins et donc des axes d'amélioration à mener pour proposer des modes de fonctionnement communs.

Il s'agit d'une démarche constructive en mode collaboratif SERCE/SNCF Réseau, dont le but est de redimensionner la capacité de production du panel, à savoir l'ensemble des entreprises de travaux caténaires, aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif.

Il était donc indispensable d'engager une réflexion commune avec le SERCE afin de soutenir les changements opérés dans nos métiers, tels que, par exemple, le passage de travaux d'électrification en neuf à celui de travaux de régénération des caténaires existantes, ou encore la nécessité de répondre aux demandes faites aux entreprises d'intégrer dans leur périmètre des missions de sécurisation des chantiers qui étaient précédemment assurées par la SNCF Réseau.

L'Île-de-France étant la zone la plus dense en termes de chantiers, le comité travaille, pour les six mois à venir, en trinôme avec le SERCE, la DG IDF et la Direction de l'ingénierie nationale SNCF Réseau. Nous avançons sur trois axes principaux : les référentiels

(documents techniques), l'évolution des organisations et l'évolution des compétences techniques.

Notre démarche est structurée et chaque entité est équitablement représentée : une réunion toutes les trois semaines et une plénière tous les deux mois permettent de faire le point sur les avancées, valider les propositions et définir le programme à venir.

Ce nouveau Comité de suivi de la filière « Caténaires » permet de créer du lien, de mieux se comprendre et je suis confiant sur l'aboutissement de la démarche car ce partenariat est réalisé dans un esprit de coopération. Le bon indicateur de notre réussite sera la qualité de réalisation des futurs travaux.



COMMENT RÉDUIRE SON IMPACT CARBONE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ?

L'intérêt croissant de la société et du monde économique pour les questions liées à l'environnement nécessite d'apporter des réponses concrètes aux nouvelles exigences réglementaires et aux nouvelles attentes.

À l'initiative de la Commission « Environnement » du SERCE, une vidéo est en cours de réalisation pour présenter aux maîtres d'ouvrage des réponses à leurs problématiques environnementales.

Le scénario met en scène un chargé d'affaire qui répond à un marché et envisage différentes solutions durables et maîtrisées.

Efficacité énergétique, réduction des nuisances, éco-mobilité, collecte et recyclage des déchets de chantiers, détection de présence et éclairage intelligent, protection de la biodiversité... sont proposées

quotidiennement par les entreprises de la transition énergétique et numérique à leurs clients.

Des solutions éprouvées et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du SERCE !

mentalités et accompagner les maîtres d'ouvrage en proposant des solutions techniques innovantes.

La vidéo réalisée à l'initiative de la Commission « Environnement » a deux vocations. Il s'agit d'une part d'inciter les entreprises adhérentes du SERCE et leurs chargés d'affaires à être encore plus ambitieux dans leurs propositions de solutions éco-responsables. D'autre part, vis-à-vis de nos clients et maîtres d'ouvrage nous espérons ainsi les sensibiliser davantage à l'intérêt et la nécessité d'appréhender le plus en amont possible les sujets environnementaux dans leurs projets.

Alors que beaucoup de solutions existent déjà, elles sont souvent envisagées sous un angle technique. Pourtant elles peuvent aussi répondre à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, et contribuer ainsi à lutter contre le réchauffement climatique. Cette animation montre ce que nous sommes capables de faire, d'imaginer et de proposer à nos clients, en les sensibilisant davantage à ces enjeux. Elle permet d'affirmer notre engagement à agir dès aujourd'hui, très concrètement, grâce aux solutions que nous développons.



Romuald PETON

Président de la Commission « Environnement » du SERCE

Il existe une véritable prise de conscience collective et citoyenne des enjeux environnementaux encouragée par les jeunes générations. Elles

nous incitent à réfléchir et à réinventer nos modes de fonctionnement, notamment en développant des solutions concrètes pour réduire la pollution et contrer le déclin accéléré de la biodiversité. Il nous semble important de montrer que les entreprises du SERCE sont déjà force de proposition pour faire évoluer les

PRÉVENTION & SÉCURITÉ



LE SERCE PARTICIPE À PLUSIEURS PROJETS LANCÉS PAR L'OPPBTP

Le nombre de projets auxquels participe le SERCE illustre l'intérêt de la profession pour les actions d'amélioration de la prévention et de la sécurité portés par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

- Réalisation d'une étude « **Métier électricien** » dans le bâtiment (analyse des conditions de travail des électriciens avec proposition d'actions de progrès) ;
- Construction d'une application QCM en ligne « **Recyclage habilitations électriques** » ;
- **Accompagnement par l'OPPBTP** pour des entreprises du secteur ferroviaire souhaitant améliorer leurs résultats... ;

- Essais d'un **harnais connecté** prototype pour nacelle ;
- Diffusion, communication et participation à une grande **enquête nationale sur les EPI**.

Les trois premiers projets ont été formalisés par la signature de conventions nationales avec l'OPPBTP et font l'objet de travaux, ouverts à toute entreprise adhérente du SERCE intéressée par le sujet.



Didier PETITCOLAS

Responsable de domaine
Energies Réseaux à la Direction
technique de l'OPPBTP

Le SERCE a toujours été impliqué dans la prévention des risques. Notons que le Concours Sécurité SERCE/OPPBTP fêtera la 55^{ème} édition en 2020 !

L'année 2019 a été très active avec la signature de trois conventions. La première concerne une étude « Métier » pour analyser les conditions de travail sur les chantiers électriques du domaine tertiaire et dégager des pistes d'amélioration portant sur les conditions de travail. D'ores et déjà des adhérents du SERCE se sont portés volontaires pour participer. La seconde convention porte sur la mise à disposition des entreprises d'un outil en ligne pour vérifier le niveau de connaissance électrique de ses salariés. Il permet un suivi précis et optimisé des formations au risque électrique. La troisième porte sur l'accompagnement des entreprises du secteur ferroviaire (caténaires et signalisation) pour les faire progresser via un diagnostic et des actions concrètes en matière de prévention.

Notre collaboration s'applique aussi aux travaux sous tension, à la normalisation, à la réglementation SECUFER et aux nombreux groupes de travail avec les donneurs d'ordres.

La prévention est un domaine où l'on a tous à gagner en partageant les informations, les réussites et les pratiques quelle que soit la taille de l'entreprise. Les adhérents du SERCE, véritables acteurs dans l'évolution de la réglementation, permettent de prendre en compte les problématiques de terrain et de travailler collectivement à l'amélioration de la santé et sécurité au travail.

Malgré des disparités liées aux différents risques, selon les métiers, les entreprises du SERCE ont plutôt de bons résultats en matière de sinistralité. L'usure professionnelle - risques liés au travail en hauteur et manutention de charges - est une préoccupation des entreprises et représente un axe de progrès incontournable pour les années à venir. Des pistes sont à trouver dans l'organisation et la préparation des chantiers mais également avec les donneurs d'ordres et les bureaux d'études, pour que, lors des opérations ou travaux de maintenance, l'accès aux ouvrages et installations permette l'utilisation des moyens d'accès et des protections collectives. Dans le domaine de la prévention comme dans la mise en œuvre des chantiers, la ressource humaine est le principal facteur de réussite et de performance.

La prévention du risque électrique a progressé de manière significative depuis plusieurs décennies. Le dispositif normatif et les habilitations électriques associées peuvent paraître complexes mais leur mise en œuvre a permis de réels progrès. Il reste encore à optimiser le dispositif de maintien des compétences qui trop souvent se concentre sur des recyclages des savoirs mais pas assez sur les pratiques professionnelles.

La norme NF C18-510 qui est le document de référence en matière de prévention du risque électrique doit être révisée. Un retour d'expérience avec les entreprises sera nécessaire pour voir quels sont les éléments à faire évoluer depuis sa mise en œuvre en 2012. Nous devons aussi poursuivre les travaux en cours avec les différents donneurs d'ordres pour inscrire et organiser la prévention en amont des chantiers. Les évolutions techniques dans

le domaine de l'énergie, des télécoms, des transports urbains mais aussi de la mobilité électrique nécessitent une vigilance particulière pour s'assurer que la prévention des risques et de l'usure professionnelle des opérateurs qui interviendront soit prise en compte de la phase conception jusqu'à la fin de vie des installations.



Après examen des rapports des audits des organismes de formation ayant déposé une demande d'agrément ou une demande de renouvellement, le Conseil d'administration de l'ORG TST IE, dont le SERCE assure la présidence, a validé les propositions des commissions techniques.

Les dossiers ont été présentés au Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT) en décembre dernier et le Ministère a publié, le 19 décembre 2019 (JO du 22/12/2019) l'arrêté d'agrément des organismes de formation compétents pour la formation aux travaux sous tension pour les installations électriques (industrielles et tertiaires, batteries d'accumulateurs stationnaires, véhicules et/ou engins mobiles à motorisation thermique électrique ou hybride ayant une énergie embarquée).



TÉLÉCHARGEZ L'ARRÊTÉ EN LIGNE SUR :
<https://www.orgtst-ie.fr/organismes-de-formation/>

CONCOURS SÉCURITÉ SERCE - OPPBTP

Chaque année, le Concours Sécurité SERCE/OPPBTP est l'occasion de mettre en valeur la qualité des efforts entrepris par la profession en matière de prévention et de distinguer les initiatives les plus méritantes ainsi que les équipes qui y contribuent.

Cette année, une nouvelle compétition, baptisée le « **Prix spécial retour d'expérience sur presque-accident et situation dangereuse** » a été créée. Elle vise à récompenser une entreprise ayant exploité une situation dangereuse significative ou un presque-accident pour mettre en place des mesures de prévention avec un fort impact sur la sécurité du personnel.

Elle complète les deux autres compétitions qui récompensent chaque année les « **Meilleurs résultats** » obtenus au cours des 3 dernières années, par tailles d'entreprises et marchés et le « **Challenge du Jury** » qui s'attache à mettre en valeur les innovations et bonnes pratiques les plus méritantes, mises en œuvre par les adhérents du SERCE.



Les délibérations du jury se dérouleront le 29 avril.

La remise des prix aura lieu le vendredi 5 juin 2020 à 16 heures dans les locaux de la FNTF (3 rue de Berri, 75008 Paris).



FORMATION



PLUS DE 500 NOUVEAUX CERTIFIÉS EN 2019 GRÂCE AUX CQP DU SERCE



LE MÉTIER DE MONTEUR DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES UNE NOUVELLE FOIS MIS À L'HONNEUR

AUX 46^E OLYMPIADES DES MÉTIERS

Tous les deux ans, les Olympiades des Métiers font concourir des jeunes apprentis, lycéens, étudiants ou salariés, dans des domaines d'activité extrêmement variés. Des épreuves régionales permettent d'établir une pré-sélection parmi les candidats, en vue des épreuves organisées à l'échelle nationale, puis internationale.

Fidèle à l'esprit olympique, quel que soit le classement obtenu, l'important c'est de participer ! Une dynamique que ne perdent pas de vue **les entreprises de la région** qui, depuis plusieurs années s'associent à la **F RTP Pays de la Loire** qui anime un stand dédié aux métiers des Travaux publics.

Cette année a inauguré l'accès du métier de « Monteur de réseaux électriques aéro-souterrain », aux épreuves officielles. Cinq jeunes monteurs ont participé à la compétition, aux côtés des canaliseurs et des constructeurs de routes.

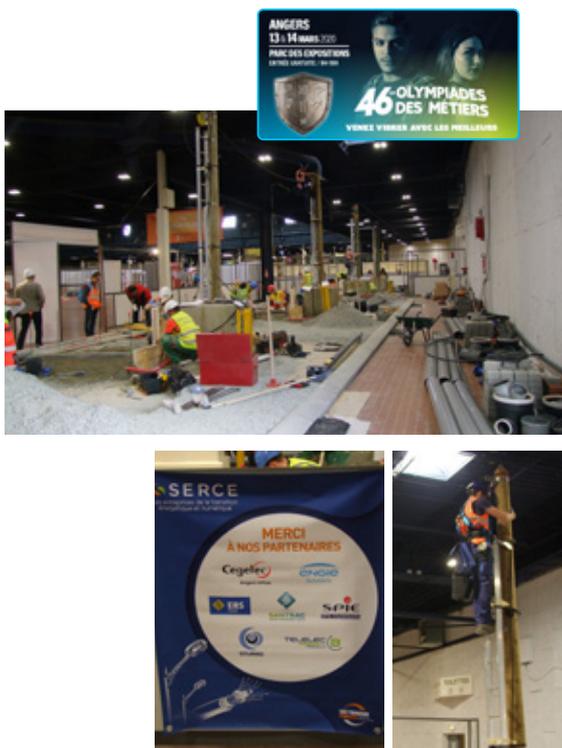
Une nouvelle fois le SERCE a accompagné les entreprises et la RTP des Pays de la Loire qui se sont mobilisées pour organiser cette manifestation.

AU 24^E MONDIAL DES MÉTIERS

Plus de 123 000 visiteurs sont venus au 24^e Mondial des Métiers qui s'est tenu du 6 au 9 février 2020. La fréquentation en hausse de 3,5% témoigne d'un intérêt marqué pour les démonstrations de métiers qui ont recueilli, selon les premières estimations un taux de satisfaction record de 98,9%.



Parmi l'espace dédié aux travaux publics, **Formapelec** et le **Greta de l'Ain** animaient un stand consacré au métier de « Monteur de réseaux électriques aéro-souterrains ». Plusieurs tonnes de matériels, prêtés par l'**entreprise Serpollet** ont permis d'animer le stand en proposant des démonstrations très appréciées des jeunes venus en nombre.



Marc GRATIUS

Délégué régional du SERCE pour la région Grand Est

Le CREPI* est une structure associative loi 1901 impliquée dans l'insertion professionnelle et dont l'objectif est de remettre les gens sur le chemin de l'emploi en les rapprochant des entreprises de façon moins statutaire que par les voies classiques. Il est reconnu par l'État, les collectivités territoriales et européennes et à ce titre éligible à percevoir une quote-part de la taxe d'apprentissage. Il existe 16 clubs en France qui couvrent l'ensemble du territoire national, réunis au sein d'une fédération nationale.

Le CREPI étant connecté à la fois à un grand réseau d'entreprises multi-métiers (bâtiment, propreté,

LE CREPI, VOUS CONNAISSEZ ?

vente, banque, assurances...) et à un important vivier d'hommes et de femmes en cours d'insertion, cela nous permet d'établir des rencontres ciblées et de mettre en place des actions dirigées vers de nombreux métiers différents.

Chaque année, les initiatives du CREPI permettent d'environ 350 personnes de reprendre un emploi dont 50 % sont des solutions durables menant à des CDI ou des reconversions via la formation.

Grâce à l'implication de tous les acteurs parties prenantes, le modèle du CREPI est une vraie réussite. Solution complémentaire à l'existant dans le monde complexe de l'insertion, il monte régulièrement en puissance depuis une dizaine d'années.

Les entreprises du SERCE ont tout intérêt à s'impliquer dans ce réseau et se sentir concernées par cette cause. C'est un moyen pour elles de diversifier leurs sources de recrutement, notamment dans un secteur d'activité qui est en tension. On trouve par ce canal de très bons profils permettant de démultiplier les forces et développer les embauches et les formations sur les métiers de l'énergie.

Par ailleurs c'est une démarche socialement valorisable dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

* CREPI : Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion

EN BREF

CONSEIL D'ADMINISTRATION



ADMINISTRATEUR
Corinne LANIECE
(Secrétaire générale de VINCI Energies)

NOMINATIONS

COMMISSIONS



PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « CENTRALES & NUCLÉAIRE »
David GUILLON
(SPIE Nucléaire)



PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « SIGNALISATION TRANSPORT »
Jean-Marc ANTOINE
(ENGIE Solutions)

RÉGIONS



DÉLÉGUÉ RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE
Jean-Michel LABÈQUE
(Eiffage Énergie Systèmes Aquitaine Limousin)



DÉLÉGUÉ RÉGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Patrick ALLOUCHERY
(SPIE Industrie et Tertiaire)



CONSEILLER RÉGIONAL TERTIAIRE OCCITANIE
Didier EYCHENNE
(ENGIE Solutions - SNC INEO MPLR)



CONSEILLER RÉGIONAL RÉSEAUX HAUTE-NORMANDIE
Romuald BLONDEL
(Garczynski Traploir - Groupe VINCI Energies)

NOUVEL ADHÉRENT

LECLERE à Renansart (O2)

Créée en 1969, cette entreprise intervient sur les réseaux et infrastructures de distribution électrique et d'éclairage public.

PUBLICATIONS



Résultats de l'Étude prospective de l'activité Réseaux.

Alors que les marchés évoluent, en lien avec les avancées technologiques et la réglementation, le SERCE s'est interrogé sur les problématiques actuelles et à venir, qui se posent aux collectivités locales et aux syndicats d'énergie de ses entreprises adhérentes.

Les résultats de cette étude menée par le Cabinet Diagonales sont riches d'enseignements sur l'évolution de leurs attentes vis à vis de leurs entreprises prestataires.

UNE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EST DISPONIBLE DEPUIS
www.serce.fr > Espace Adhérents > rubrique Documents/Publications Adhérents

Deux fiches « Réduction des consommations énergétiques : l'essentiel du décret tertiaire » et « Efficacité énergétique des bâtiments communaux : investir aujourd'hui, c'est économiser demain »

VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER LES 2 FICHES
www.serce.fr > Rubrique Dossiers thématiques > Bâtiments et performance énergétique



LE SERCE SOUTIEN L'ACTION D'ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES

AGENDA

En raison des mesures de confinement liées au Covid-19, les réunions prédéfinies en présentiel listées ci-dessous sont suspendues. À la place, des visioconférences ou des conférences téléphoniques seront proposées.

- 08 avril**
 - Commission « Qualification »
- 14 avril**
 - Commission « Réseaux de communication »
- 17 avril**
 - Commission « Centrales & Nucléaire »
- 21 avril**
 - Commission « Signalisation Transport »
- 24 avril**
 - Comité de liaison régional SERCE/Enedis IDF
- 28 avril**
 - Commission « Formation »
- 29 avril**
 - Jury du Concours Sécurité SERCE / OPPBTP
- 06 mai**
 - Commission « Efficacité énergétique »
- 13 mai**
 - Commission « Caténares »
- 14 mai**
 - Commission « Éclairage public »
- 15 mai**
 - Commission « Questions juridiques »
- 27 mai**
 - Jury du Concours Lumières 2020

VOUS POUVEZ JOINDRE VOS CORRESPONDANTS

Direction - Vie syndicale
Anne Valachs
a.valachs@serce.fr

Prévention Sécurité
Bruno Leduey
b.leduey@serce.fr

Affaires techniques
Philippe Hunault
p.hunault@serce.fr

Bâtiment et Efficacité énergétique
Antoine Vallet
a.vallet@serce.fr

Formation, questions sociales et juridiques, cotisations, qualifications
Laurence Veisenbacher
l.veisenbacher@serce.fr

Information, communication, sites web, événements
Marielle Mourgues
m.mourgues@serce.fr

Contact PRESSE **C-Comme Vous**

Corinne SORBIER
csorbier@c-commevous.com
Tél. : 01 45 31 20 83
www.c-commevous.com
@CCCommeVous

SERCE
Les entreprises de la transition énergétique et numérique

Contact **SERCE**
Marielle MOURGUES
m.mourgues@serce.fr
Tél. : 01 47 20 69 45
www.serce.fr



Retrouvez SERCE'INFOS et toutes les informations du SERCE sur le site internet :
www.serce.fr